

**Publication préalable à une occupation temporaire
du domaine public concédé en lien avec une exploitation économique**

- **Concession concernée :** **PEBERNAT (09)**
- **Tiers demandeur :** **Communauté de communes Portes Ariège Pyrénées**
- **Type d'occupation projetée :** **chemin de randonnée non motorisé du crambolie sur DPH**
- **Localisation :**
 - département :** **ARIEGE**
 - commune :** **PAMIERS lieu-dit Landourra**

– références cadastrales et éventuellement localisation à l'intérieur de celle(s)-ci :

Commune	Lieudit	Section	Numéro	Observations
PAMIERS	Landourra	F	979	Cf. Annexe 2 Document Sécurité Tiers
PAMIERS	Landourra	F	975	
PAMIERS	Landourra	F	226	
PAMIERS	Landourra	F	227	
PAMIERS	Landourra	F	976	

Redevance :

- **L'occupation ou l'utilisation du domaine public hydroélectrique étant la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou d'un ouvrage intéressant un service public destiné à tous, la présente autorisation est accordée à titre gratuit.**
-
- **Date d'effet de l'occupation projetée :**
A la signature de l'ensemble des parties
- **Date d'échéance de l'occupation projetée :**
Expire au 31/12/2029

Sélection du ou des cas concerné(s) : (1 ou 1+2 ou 1+3)

1- Occupation suite à une manifestation d'intérêt spontanée (L2122-1-4 du CG3P)

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout porteur de projet concurrent pour l'occupation de tout ou partie de l'espace susvisé couvrant la période indiquée peut se manifester jusqu'au **16/12/2024** en contactant :

Contact :

EDF CC PFA :

Emmanuel COCHET

emmanuel.cochet@edf.fr

Chargé d'affaires foncières

EDF- PFA

07 61 67 89 40